



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

**MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

BILAN D'ÉTAPE

Octobre 2020

SOMMAIRE

Éditorial	5
1. Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants	6
2. Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes	12
3. Renforcer l'accès aux droits	16
4. Lutter contre les inégalités de santé	22
5. Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté	26
Les suites des grandes concertations	30
Une démarche centrée sur les territoires	32



Depuis plus de deux ans, le gouvernement a fait de la lutte contre les inégalités de destin une priorité. Permettre à chacun de s'en sortir, de vivre dignement et de réaliser ses projets, c'est l'essence même du pacte républicain. Pour faire de ce pacte une réalité, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté réinvente profondément l'action sociale à destination des plus fragiles. Prenant appui sur des initiatives territoriales innovantes, conçues et déployées par le tissu associatif et les collectivités locales, nous avons préféré l'accompagnement concret et personnalisé aux logiques verticales et uniformes. Cette stratégie ambitieuse porte aujourd'hui ses fruits, mais nous devons l'ajuster, la renforcer et l'amplifier.

L'un des grands enseignements de la crise sanitaire, c'est que la France est un pays solidaire, un pays dans lequel on préfère tendre la main plutôt que pointer du doigt. Partout, dans nos villes, dans nos campagnes, des Français se sont mobilisés pour venir en aide aux plus vulnérables. Malgré les mesures exceptionnelles mises en place pour éviter le pire, le constat est aujourd'hui celui d'une grande pauvreté vécue et ressentie de manière plus violente. Ce constat n'est pas un aveu d'échec, c'est un appel à nous mobiliser davantage et à poursuivre le chemin tracé. Nous n'allons pas faire autre chose.

Les choix qui ont été faits depuis deux ans ont prouvé, sur le terrain, qu'ils étaient les bons. À ces choix se sont ajoutées des aides ciblées, destinées à soutenir notamment les familles les plus modestes. Dans un contexte d'incertitude économique et de difficultés sociales grandissantes, il était indispensable d'apporter ces réponses, parce que la solidarité suppose de s'adapter aux aléas. Nous allons renforcer nos efforts sur le logement et l'hébergement, sur l'insertion, sur la réduction des inégalités de santé, sur l'accès aux droits et aux biens essentiels. Ce sont autant de thèmes qui préoccupent nos concitoyens et qui appellent une action ambitieuse. À chaque fois que nous le pourrons, nous soutiendrons les initiatives du tissu associatif. C'est une méthode qui me tient à cœur car si l'État peut beaucoup, il ne peut pas seul.

Que nous parlions d'inégalités de destin ou de déterminisme social, bien au-delà de la sémantique, nous parlons d'un sujet qui concerne tout le monde et qui ne laisse personne indifférent. La « passion de l'égalité » décrite par Tocqueville est une passion française et elle est au cœur de mon engagement. Nous ouvrons ensemble un nouveau chapitre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, dans des circonstances qui appellent plus que jamais une action conjuguée de l'État, des collectivités locales et des associations, pour apporter des solutions concrètes à nos concitoyens les plus fragiles.

De l'ambition, de l'enthousiasme, de l'espoir, voilà ce que porte cette stratégie, voilà ce que nous portons avec elle.

Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé



-
- 1. ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES
DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER
LES DROITS FONDAMENTAUX
DES ENFANTS**

Les avancées

• Plus d'enfants défavorisés accueillis en crèche

2 678 places ont été créées en 2018*, 2 560 places supplémentaires en 2019*, dont 270 en QPV et 682 en zone de revitalisation rurale (ZRR), soit 37 % du nombre total de places créées. Ces résultats ont été ralentis par le décalage du calendrier des élections municipales et la crise sanitaire.

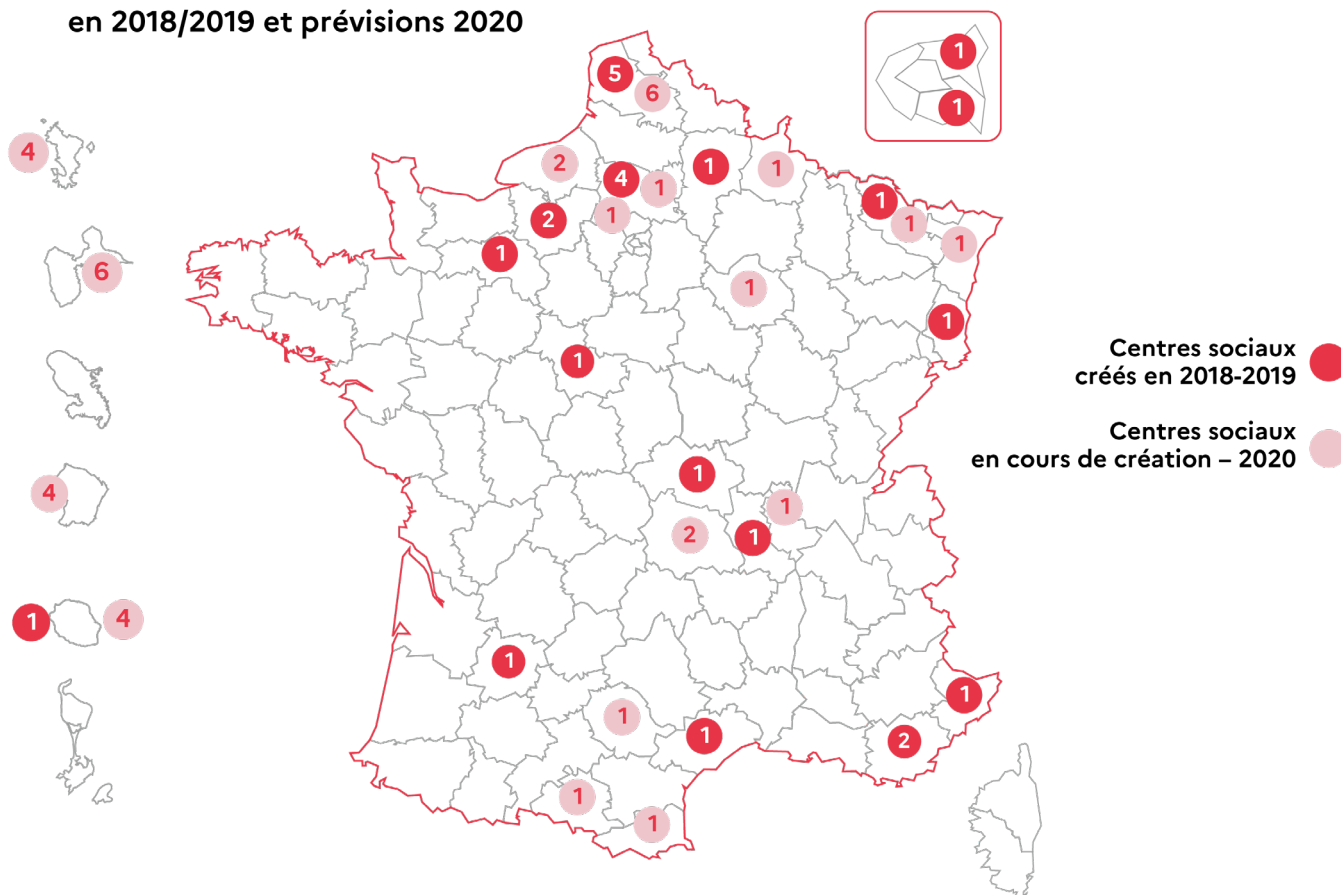
Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, un bonus « mixité sociale » compris entre 300 € et 2 100 € a été mis en place afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles. Plus de 82 000 places en ont bénéficié en 2019 et près d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur quatre y a eu recours. Ces résultats correspondent à 96 % de l'objectif.

En outre, un bonus « territoires » a été instauré au 1^{er} janvier 2019 pour encourager la création de places en zones prioritaires et réduire le reste à charge pour les communes les plus pauvres. Ce bonus conduit à attribuer 1 000 € en plus à chaque nouvelle place en crèche dans les quartiers de la politique de la ville. 500 places en ont ainsi bénéficié en 2019.

• De nouveaux services aux familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La création de centres sociaux ou espaces de vie sociale se poursuit sur les territoires. Au 1^{er} septembre 2020, 114 nouveaux projets ont été recensés, s'ajoutant aux 26 centres sociaux et 37 espaces de vie sociale déjà ouverts depuis le lancement de la stratégie pauvreté, pour un objectif de création de 260 d'ici 2022.

Création de centres sociaux en 2018/2019 et prévisions 2020



* Ces chiffres correspondent au solde positif annuel entre la création et la suppression de places. Les données relatives à l'année 2019 sont provisoires.

Création d'espaces de vie sociale en 2018/2019 et prévisions 2020



• À l'école et au collège, la réduction de l'inégalité d'accès au savoir

À la rentrée scolaire 2020, 300 000 élèves de CP et de CE1 bénéficient de classes dédoublées dans les zones d'éducation prioritaire afin que tous les enfants puissent maîtriser les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. Les premiers résultats de la mesure montrent son impact positif sur les compétences des élèves, aussi bien en français qu'en mathématiques, et contribue à la réduction des écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les zones en dehors de l'éducation prioritaire. Depuis la rentrée scolaire 2019, cette mesure est progressivement étendue aux classes de grande-section.

Au niveau du collège, un collégien sur trois a déjà pu bénéficier du programme Devoirs faits avec un temps dédié à l'accomplissement des tâches demandées par les professeurs, dans l'établissement et en dehors des heures de classe.



Les cités éducatives : au-delà du rôle pédagogique, la création d'un lien social

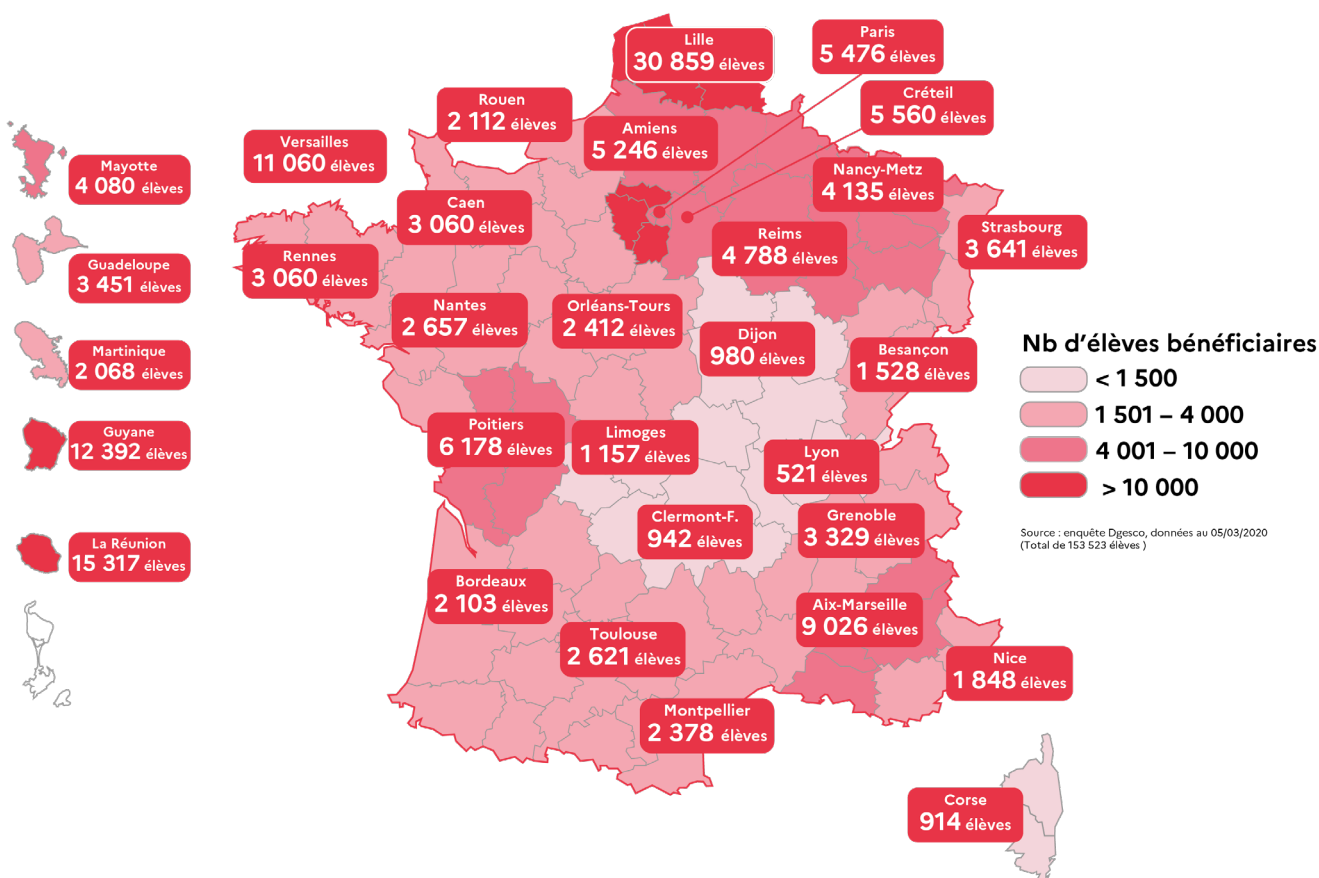
Cette mesure s'inscrit dans une action plus large qui contribue à la réussite de tous les élèves et de tous les jeunes notamment dans le cadre des 80 cités éducatives déployées dans les quartiers prioritaires de la ville et financée, entre autre, à hauteur de 100 M€ sur trois ans par le ministère de la Ville, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et la Jeunesse. Les cités éducatives sont un écosystème qui met en synergie l'ensemble des acteurs qui agissent autour de l'enfant, que ce soit pendant le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire. Ce partenariat renforcé entre l'État, les collectivités et les associations a notamment permis pendant le confinement d'acheminer 30 000 tablettes et ordinateurs pour que des élèves puissent poursuivre leur scolarité à distance. En 2021, 40 nouvelles cités éducatives seront labellisées.

- **Des petits-déjeuners à l'école maternelle et primaire pour près de 155 000 enfants**

La stratégie pauvreté a prévu la mise en place de petits-déjeuners au bénéfice des écoles publiques de territoires prioritaires (REP, REP+, territoires ruraux), par le biais d'un soutien financier aux acteurs (1 € financé par petit-déjeuner) afin d'encourager les initiatives locales. Cette mesure a été déployée jusqu'à la fermeture des écoles du fait du confinement, sur l'ensemble du territoire. Début mars 2020, près de **155 000 enfants** en avaient bénéficié, dans un peu moins de **1 500 écoles**, ce qui représente les trois quarts de l'objectif de 200 000 enfants bénéficiaires.

Outre les bénéfices directs sur l'apprentissage et la concentration des élèves, les petits-déjeuners ont été également l'occasion d'un travail éducatif, portant sur l'équilibre alimentaire et l'éveil au goût, la lutte contre le gaspillage et le recyclage des déchets.

Nombre d'élèves bénéficiant de la mesure « petits-déjeuners » par académie pour la période octobre 2019 – mars 2020

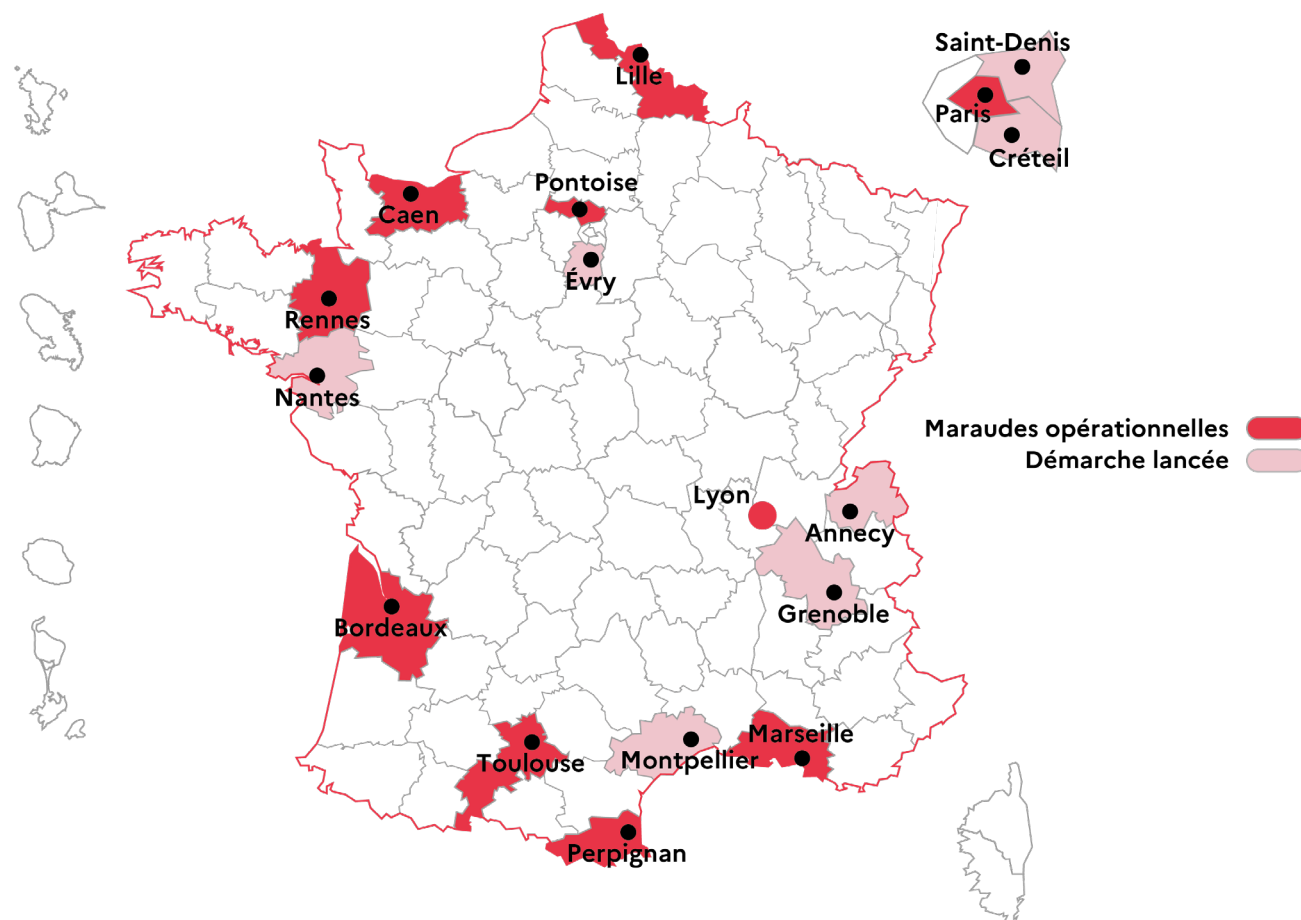


- **Des maraudes mixtes opérationnelles dans dix départements pour aider les familles à la rue**

Dans la première année de mise en œuvre, 17 départements ont été ciblés pour initier une démarche d'aller vers les familles à la rue, en squat ou en bidonvilles et leur proposer un accompagnement, afin de mettre un terme aux situations indignes d'enfants à la rue.

Si cette démarche novatrice, qui associe les services de l'État et des départements, a été retardée dans certains départements, notamment à cause de la crise sanitaire, les maraudes mixtes sont pleinement opérationnelles aujourd'hui dans déjà dix départements.

Le déploiement des maraudes mixtes en 2019/2020



Les chantiers à poursuivre

- **Le démarrage du plan de formation pour les 600 000 professionnels de la petite enfance**

Suspendue par la crise sanitaire, la mise en œuvre du plan de formation est relancée depuis la rentrée : le conventionnement avec les OPCO (opérateurs de compétences) concernés sera conclu avant la fin de l'année et des appels à projet dédiés seront lancés dans chaque région par les commissaires à la lutte contre la pauvreté avant fin 2020.

- **Des repas à 1 € ou moins servis dans les écoles**

Début septembre 2020, 640 000 repas à 1 € ou moins ont été servis dans les écoles.

En deçà des objectifs, ces chiffres s'expliquent notamment par le décalage du calendrier des élections municipales et la crise sanitaire.

La période du confinement a montré à quel point la mesure était utile pour les enfants des familles précaires. Une évolution du dispositif est en cours d'instruction, notamment pour élargir son application aux communes rurales de plus grande taille, afin de permettre à davantage d'enfants d'en bénéficier.

Pendant la crise sanitaire

Des mesures exceptionnelles pour soutenir les familles les plus modestes

- **L'aide exceptionnelle de solidarité pour plus de 4 millions de familles**

L'aide a été versée automatiquement à plus de 4 millions de familles en mai, pendant le confinement. Elle représente un montant global de 900 M€.

- **Une priorité dans les quartiers prioritaires, la lutte contre le décrochage scolaire**

Plusieurs actions ont été mises en place, pendant le confinement puis pendant l'été :

- accompagnement scolaire des enfants en difficulté, renfort des associations pour des missions de tutorat et de mentorat, soutien scolaire ;

- fourniture de tablettes, ordinateurs, clés 3G et 4G, pour un montant de 15 M€ ;

- mise en place des vacances apprenantes pour lutter contre le retard ou le risque de décrochage et permettre aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant l'été. 400 000 enfants en ont bénéficié.

- **La majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire pour 5 millions d'enfants**

L'allocation de rentrée scolaire a été distribuée en août à plus de 3 millions de familles, au bénéfice de plus de 5 millions d'enfants de 6 à 18 ans.

Le montant de la majoration s'élevait à 100 € par enfant.



RESPIRATIONS
DISPOSITIF VACANCES POUR TOU.TE.S

ETE 2020



Cet été, 2000 personnes en situation d'exclusion, dont 1600 enfants et jeunes, ont connu des vacances culturelles.

Grâce à l'Été Respirations porté par Les Petits Débrouillards, Cultures du Cœur et la Fédération des acteurs de la solidarité, 16 projets de médiation culturelle et scientifique ont vu le jour cet été. Découverte de la biodiversité, street art,

déambulations patrimoniales, création d'œuvres avec des artistes, sorties en nature, lancement d'une miellerie, concerts, la grande diversité de projets a permis à des familles marquées par le confinement sur le plan psychologique et financier de s'évader, de cultiver leur curiosité et leurs envies.

Avec le soutien de l'Agence nationale des chèques vacances, 1 191 personnes en situation de précarité accompagnées par des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité ont aussi pu partir en vacances ou en excursions, en famille ou en groupe.



2. GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR TOUS LES JEUNES

Les avancées

- **Pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans, l'entrée en vigueur de l'obligation de formation**

Concrètement, depuis la rentrée, tout jeune de 16 à 18 ans doit être :

- soit dans un parcours scolaire ou en apprentissage ;
- soit en emploi, en service civique, en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

La mesure vise 60 000 jeunes mineurs.

- **Pour accueillir les jeunes confrontés à des difficultés, le déploiement des points accueil écoute jeunes (PAEJ)**

Préexistantes à la stratégie pauvreté, les PAEJ sont des structures non spécialisées qui constituent une réponse inconditionnelle, immédiate et de proximité aux besoins des jeunes en mal-être de 12 à 25 ans et de leur famille. Ils se situent à 75 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2018, 154 structures porteuses étaient en fonctionnement, avec 195 antennes, pour une file active de 68 000 jeunes, en difficulté (70 %) ou proches (30 %).

La stratégie pauvreté a permis de renforcer ces structures avec une dotation annuelle de 4 M€ s'ajoutant aux 5 M€ de financement déjà apportés par l'État.

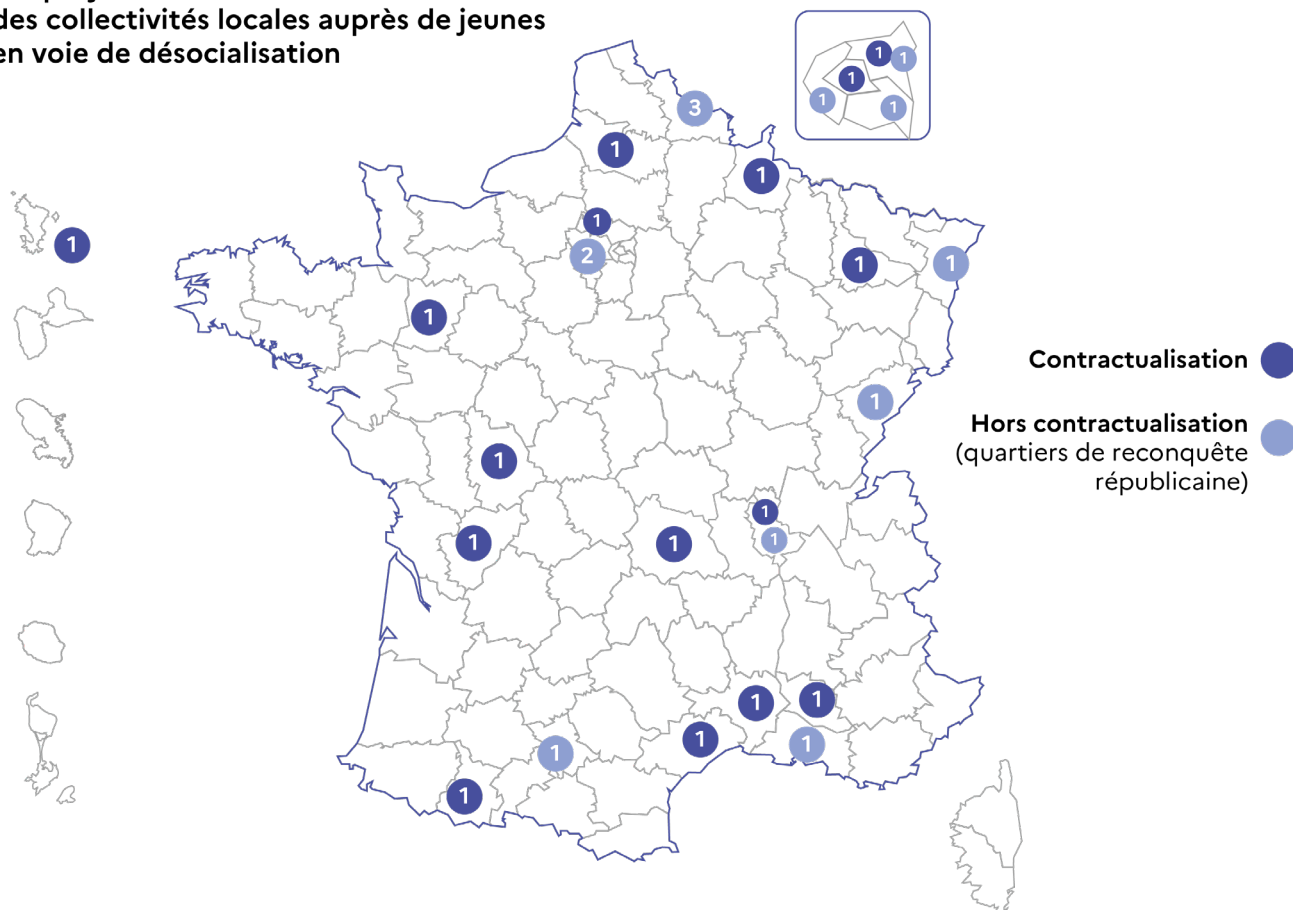
En 2019, 201 structures porteuses étaient financées, soit 30 % de plus qu'en 2018, et en 2021, dix nouveaux PAEJ seront créés.

- **Près de 30 projets pour soutenir l'action des collectivités locales auprès de jeunes en risque de désocialisation**

Un soutien inédit de l'État à la prévention spécialisée est mis en place afin de mieux repérer les jeunes les plus en difficulté et leur proposer des solutions d'accompagnement. 5 M€ y sont consacrés.

Au total, près d'une trentaine de projets sont soutenus pour trois ans.

Les projets de soutien de l'action des collectivités locales auprès de jeunes en voie de désocialisation



• Plus de la moitié des 20 000 jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ont bénéficié d'un accompagnement après leur majorité

Sur les 20 000 jeunes de l'ASE devenus majeurs en 2019 dans 92 départements, plus de 50 % ont fait l'objet d'une prise en charge dans le cadre du référentiel de la stratégie pauvreté :

- 25 % ont pu choisir une personne référente ;
- 35 % ont bénéficié d'une solution de logement ;
- 23,5 % ont eu accès à des ressources financières ;
- 31 % se sont inscrits dans un parcours professionnel et/ou scolaire.



Le Coup de pouce de l'UNHAJ

L'UNHAJ a mis en place un fonds dit Coup de pouce pour soutenir les jeunes de 16 à 30 ans en situation de précarité économique (moins de 500 € par mois) ou sociale.

Se portant garante auprès des bailleurs, l'association accorde des aides financières pour aider les jeunes en difficulté momentanée, pour accéder ou se maintenir dans le logement.

Pendant la crise sanitaire

Des mesures exceptionnelles pour les jeunes en difficulté

- Une aide exceptionnelle de 200 € pour 800 000 jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans
 - pour les étudiants ayant perdu leur travail ou leur stage ;
 - pour les étudiants ultramariens éloignés de leur famille et en grande difficulté financière ;
 - pour les jeunes non étudiants de moins de 25 ans bénéficiant d'une APL et sans enfant à charge.
- Un soutien spécifique pour les jeunes de l'ASE
 - mise à l'abri et prise en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés ;
 - prolongation obligatoire de la protection des jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans la période de confinement ; encouragement au maintien de l'accompagnement de jeunes de plus de 18 ans jusqu'à la fin de l'année 2020 grâce à un fonds de 50 M€ à destination des conseils départementaux.
 - en partenariat avec les entreprises et associations, collecte d'ordinateurs pour les foyers et établissement collectifs, distribution de 500 box 4G et 400 000 gigas de data pour favoriser la scolarisation en ligne.

Les réponses à plus long terme



#1jeune1solution

• 6,7 Mds € pour accompagner les jeunes à construire leur avenir, au sortir de la crise

Trois priorités ont été retenues dans le plan #1Jeune1Solution :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des 750 000 jeunes arrivant sur le marché du travail, également des jeunes qui sont déjà sans activité et sans formation : primes à l'embauche, aides aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, création de 100 000 missions de service civique ;
- orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir ;
- accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Afin qu'aucun jeune ne soit empêché dans son parcours vers la formation ou vers l'emploi, le plan prévoit en outre des dispositifs ou des aides financières : renforcement des prêts étudiant garantis par l'État, **repas du Crous à 1 €** pour les étudiants boursiers, revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Un accent particulier est porté sur l'égalité des chances. Les Cordées de la réussite, qui permettent d'accompagner les jeunes dans leur parcours dès la classe de 4^e, vont passer de **80 000 à 200 000** avec un financement de **10 M€**. De nouveaux dispositifs seront également mis en place afin de diversifier les voies d'accès dans les filières d'excellence de l'enseignement supérieur.

Une attention spécifique sera portée au déploiement du plan dans les territoires les plus fragiles, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones de revitalisation rurale et outre-mer.



3. RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

Les avancées

- **Trois prestations sociales revalorisées en 2020**

- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont été revalorisées en avril. Leur montant mensuel est désormais de 902,70 € ;
- le bénéfice du chèque énergie, accordé aux foyers les plus modestes pour le paiement des dépenses d'électricité et de gaz naturel a été étendu à 2,2 millions de foyers supplémentaires en 2019. Son montant a été revalorisé en 2020, pour atteindre jusqu'à 277 € par an.

- **Un accueil social inconditionnel à moins de 30 minutes de transport, partout en France**

Début 2020, dans la majorité des départements, près de 2 500 structures d'accueil pour les familles sont désormais accessibles en moins de 30 minutes de transport. Près de 2,7 millions de personnes ont pu y être reçues.

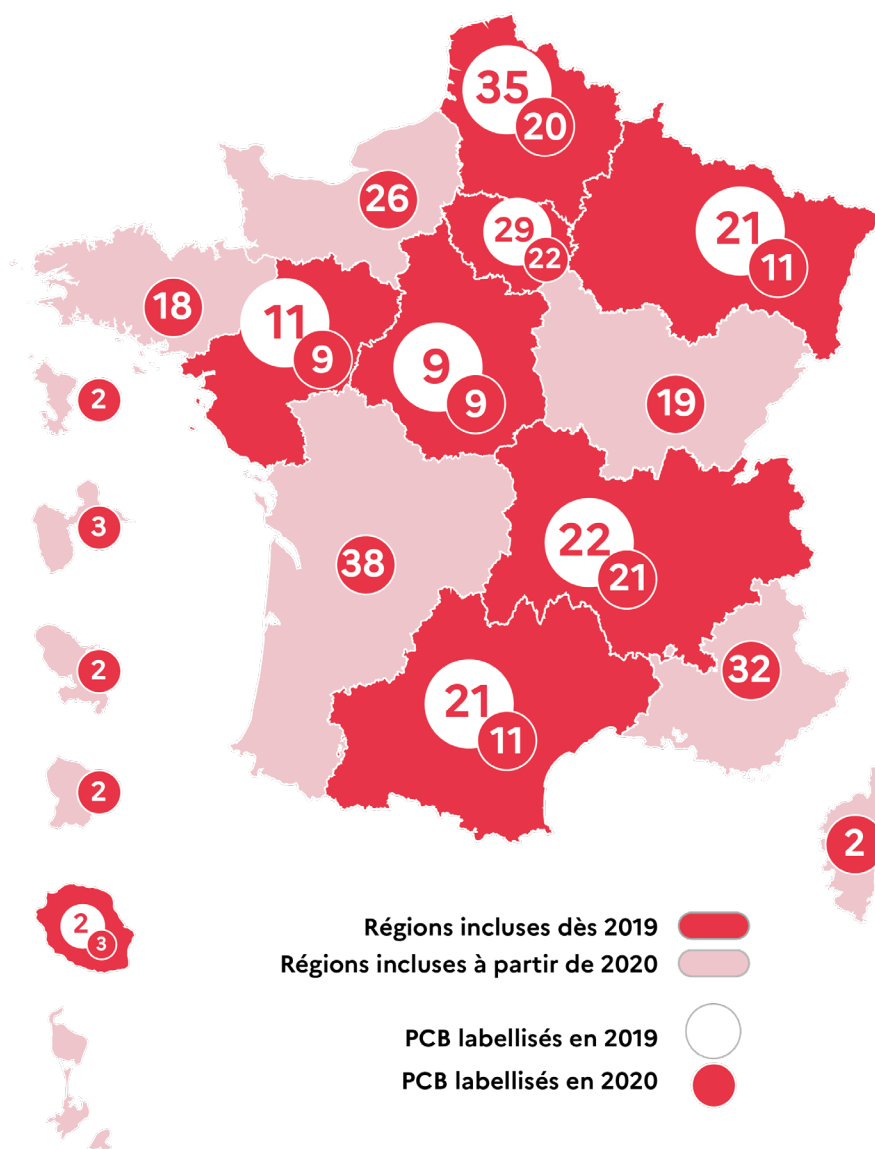
- **400 points conseil budget créés pour lutter contre le surendettement**

Les points conseil budget (PCB) proposent un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel aux ménages en situation de fragilité financière. Ils visent ainsi à prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Dès 2019, 150 structures ont été labellisées et 250 seront labellisées d'ici la fin de l'année.

Le dispositif devrait être renforcé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 afin d'atteindre une couverture territoriale de 500 PCB en 2021.

Les 400 points conseil budget pour lutter contre le risque de surendettement



Pendant la crise sanitaire

Des mesures exceptionnelles pour maintenir les droits des plus pauvres

- **7 millions de bénéficiaires des minima sociaux ont vu leurs droits maintenus**
 - l'ensemble des prestations (revenu de solidarité active (RSA), complémentaire santé solidaire (CSS), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ont été maintenues pendant la crise sanitaire, sans réexamen des conditions d'éligibilité.
 - 7 millions de personnes ont bénéficié de la mesure.
- **Le maintien des droits maladie pour 2,5 millions de bénéficiaires**
- **Des indemnités exceptionnelles pour atténuer l'impact de la crise sur l'emploi**
 - les salariés en chômage partiel ont été indemnisés, 84 % du salaire net, 100 % pour ceux qui étaient au Smic ;
 - le mécanisme de chômage partiel a été étendu à de nouvelles professions, assistantes maternelles, employés à domicile, intérimaires, VRP, saisonniers, etc. ;
 - les indemnités des demandeurs d'emploi en fin de droit ont été prolongées pendant toute la période de confinement : 30 000 personnes concernées.
- **Une attention accrue aux sans abris**
 - la trêve hivernale a été prolongée jusqu'en juillet et septembre pour l'outre-mer ;
 - 30 000 places supplémentaires ont été ouvertes sur un total de 180 000 places d'hébergement ;
- zéro sortie d'hébergement sans solution de relogement ;
- 92 sites spécialisés ont été ouverts pour les sans-abris malades de la Covid-19 ne relevant pas d'une hospitalisation, soit près de 4 500 places ;
- 14 000 places ont été pérennisées en sortie de crise ;
- 50 M€ de tickets services ont été distribués à 120 000 personnes sans domicile fixe et sans ressources pour des dépenses d'alimentation et d'hygiène.
- Des démarches d'aller vers les publics hébergés ont été mises en place par les caisses d'assurance familiale et d'allocations familiales pour profiter de cet effort exceptionnel de mise à l'abri pour ouvrir les droits aux personnes éligibles.
- **Un renforcement de l'aide d'urgence alimentaire**
 - 94 M€ ont été consacrés au renfort des associations et des collectivités dont 10 M€ sous la forme de chèques d'urgence alimentaire pour les territoires en crise aiguë ;
 - 8 millions de personnes en ont bénéficié.
- **L'aide au paiement du loyer**

Une aide au paiement du loyer de 150 € par mois est versée pendant deux mois aux salariés des entreprises fragilisées par la crise afin de compenser en partie les loyers impayés et les mensualités des prêts immobiliers. Elle est toujours en vigueur.

Les réponses à plus long terme



- **100 M€ pour l'hébergement d'urgence et le logement accompagné dans le cadre du plan de relance**

La mobilisation de l'État a permis de mettre à l'abri un nombre important de personnes pendant la crise sanitaire et dans certains territoires, l'objectif zéro sans-abri a été pleinement atteint.

Les efforts seront poursuivis dans deux directions :

- **création de nouvelles places dans des lieux adaptés** : centres d'hébergement en zones tendues, structures modulaires, cuisines collectives pour les personnes vivant à l'hôtel ;
- **réhabilitation des structures existantes** qui n'offrent pas des conditions de vie dignes aux personnes et les exposent à des risques en cas d'épidémie : centres d'hébergement avec dortoirs et sans sanitaire privatif, foyers de travailleurs migrants vétustes, aires de gens du voyage ne correspondant pas aux normes sanitaires en vigueur.

- **Soutien à dix projets expérimentaux d'hébergement des personnes très désocialisées**

Pour tirer les enseignements de projets expérimentaux mis en place pendant le confinement, ayant obtenu de bons résultats (fidélisation de personnes très désocialisées à un hébergement, accompagnement social et sanitaire renforcé, dialogue sur les addictions), dix nouveaux projets seront soutenus dès 2020.

- **500 M€ pour la rénovation et la réhabilitation des logements sociaux**

Le Gouvernement s'engage dans un effort inédit d'investissements en faveur de l'environnement, notamment en matière de rénovation thermique des logements, des bâtiments publics, des locaux de petites entreprises. À l'intérieur de l'enveloppe de 6,7 Mds€ pour la rénovation énergétique des bâtiments prévue dans le plan de relance, 500 M€ sont consacrés aux réhabilitations de logements sociaux. En effet, la France compte 4,8 millions de « passoires thermiques » dont 10 % sont des logements sociaux. Ces investissements permettront d'améliorer le parc de logements sociaux dans les deux prochaines années.

- **Plusieurs milliers de médiateurs pour accélérer l'inclusion numérique**

Ces médiateurs numériques seront recrutés pour accélérer l'appropriation des usages et des services numériques et aider aux démarches administratives.

La mesure représente un budget de 250 M€.



4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Les avancées

- **Un meilleur accès aux soins avec le 100 % santé et la complémentaire santé solidaire**

La réforme du 100 % santé est un engagement fort du Gouvernement en faveur de l'accès des assurés aux soins dentaires, aux soins d'optique médicale et aux aides auditives. Elle vise ainsi à diminuer le renoncement aux soins pour raisons financières. A cette fin la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie sera pleinement effective au 1^{er} janvier 2021.

D'ores et déjà :

- la réduction du reste à charge sur les aides auditives est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- entre janvier et juin 2020, ce sont près de 48 % des soins prothétiques dentaires facturés qui appartiennent au panier de soins 100 % santé ;
- sur les deux premiers mois 2020, 15 % des montures délivrées sont des montures 100 % santé et 15 % des verres délivrés sont des verres 100 % santé.

De plus, depuis le 1^{er} novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont fusionné dans la complémentaire santé solidaire (CSS), permettant ainsi d'unifier les dispositifs d'accès à la complémentaire santé pour les publics en situation de précarité. Plus lisible et offrant l'accès à un panier de soins plus large que la CMU-C et l'ACS, la CSS permet à chacun de ses bénéficiaires une prise en charge de qualité, sans aucun reste à charge. Selon leurs ressources, les bénéficiaires s'acquitteront ou non d'une participation financière, qui reste limitée à 1 € par jour maximum.

D'ores et déjà, l'automatisation du renouvellement de la CMU-C est entrée en vigueur pour les allocataires du RSA depuis le 1^{er} avril 2019. Aujourd'hui, on compte environ **1,8 million de bénéficiaires**.

- **Le déploiement de dispositifs médico-sociaux adaptés pour les personnes précaires**

Les lits d'accueil médicalisés (LAM) et les lits halte soins santé (LHSS) sont deux types de structures ayant pour objet l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, qui ne peuvent être prises en charge dans d'autres structures. 1450 nouveaux lits doivent être créés d'ici 2022, soit une hausse de 69 % de l'offre.

Au 31 décembre 2019, cet objectif était atteint à 70 % avec 2 501 places financées.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie pauvreté, sur les dernières années, 1 200 places dans des appartements de coordination thérapeutique (ACT) ont été créées.

- **Des protections hygiéniques pour les femmes en difficulté**

Une expérimentation de libre distribution de protections périodiques destinées à des femmes en situation de précarité menstruelle a été dotée de 1 M€ en 2020.

300 000 € sont consacrés à une expérimentation dans les collèges et les lycées et 80 000 € pour couvrir les besoins des femmes incarcérées.

620 000 € sont consacrés aux femmes précaires, et l'expérimentation s'appuie sur les associations gestionnaires d'établissements sociaux comme les accueils de jour ou les épiceries sociales.

Pendant la crise sanitaire

Des mesures exceptionnelles pour les plus démunis

- **Approvisionnement en masques des publics précaires**
 - Une réserve de **53 millions de masques** lavables a été constituée puis distribuée au mois d'août par La Poste auprès de 9 millions de personnes en difficulté. L'opération est reconduite dans le courant de l'automne.
- En complément, pour les sans-abris, **52 millions de masques** jetables ont été distribués par les collectivités et les associations.
- **Remboursement à 100 % des consultations de télémedecine et des tests RT-PCR**

Les réponses à plus long terme

**SÉCUR
DE LA SANTÉ**

MESURE 27

Lutter contre les inégalités de santé, 100 M€ par an

- Mise en place dans chaque région d'une gouvernance stratégique de réduction des inégalités associant l'ensemble des acteurs ;
- Renfort de 20 M€ des actions de réduction des inégalités de santé menées au niveau territorial par les agences régionales de santé (ARS) ;
- Renfort des 400 permanences d'accès aux soins de santé existantes (PASS) en temps médicaux et paramédicaux pour améliorer la prise en charge des patients sans droit dans les hôpitaux ;
- Déploiement de 60 centres et maisons de santé participatifs, avec une offre adaptée aux populations des territoires défavorisés, notamment au travers de services de médiation sanitaire et d'interprétariat ;
- Création de 500 nouveaux lits halte soins santé (LHSS) pour l'accueil temporaire des sans-abris nécessitant une prise en charge sanitaire et sociale ;
- Déploiement des démarches d'aller vers pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles pluridisciplinaires ;
- Renfort des dispositifs de lutte contre les addictions.

MESURE 31

Renforcer le soutien psychologique et psychiatrique, 40 M€ par an

- Renfort de l'offre de soins psychiatriques et psychologiques en fonction des besoins de santé des différents territoires :
 1. Recrutement de 160 psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques,
 2. Déploiement de « l'aller-vers » au travers de cellules d'urgences médico-psychologiques,
 3. Accès à des consultations de psychologues en ambulatoire dans des maisons de santé pluri-professionnelles,
 4. Mise en place d'un numéro national de prévention du suicide 24h/24, 7j/7,
 5. Appui au dispositif Vigilans de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide ;
- Soutien et finalisation des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) d'ici la fin de l'année, et en 2021, signature des contrats territoriaux de santé mentale et création d'un poste de coordinateur par PTSM.



5. MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Les avancées

- **40 % des allocataires du RSA orientés en moins d'un mois**

En 2019, 285 000 nouvelles entrées dans le dispositif RSA ont été comptabilisées dans 68 départements, 40 % ont fait l'objet d'une orientation en moins d'un mois.

- **Des objectifs largement dépassés pour la prise en charge globale des bénéficiaires de la garantie d'activité**

En 2019, sur un objectif de près de 100 000 bénéficiaires du RSA orientés, **92 000** ont effectivement été orientés vers l'accompagnement global porté par Pôle emploi et les conseils départementaux.

Sur la garantie d'activité départementale plus spécifiquement, l'objectif de 32 000 bénéficiaires a été dépassé.

- **1,3 million de bénéficiaires supplémentaires de la prime d'activité**

La revalorisation et l'extension de la prime d'activité fin 2018 ont permis à 1,3 million de personnes supplémentaires d'en bénéficier (pour un total de 4 millions de bénéficiaires). Le montant moyen de la prime est passée de 155 € à 186 € par mois. Cela a permis de faire baisser le taux de pauvreté de ces personnes de 0,5 point.

- **L'insertion par l'activité économique, trois expérimentations en cours de déploiement**

Trois expérimentations en faveur des personnes très éloignées de l'emploi sont en cours d'essai : Convergence, Sève Emploi et TAPAJ.



Convergence, un accompagnement concerté

Emmaüs Défi a mis en place le projet Convergence qui vise à l'amélioration de la situation des personnes en situation de grande exclusion en renforçant l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent.

En 2020, le programme a essaimé à Lyon, ce qui a permis l'accompagnement de 200 salariés supplémentaires. Trois nouveaux territoires sont prévus en 2021 : Lille, Nantes et Strasbourg.



Sève Emploi et la médiation active

Sève Emploi est un projet d'accompagnement spécifique des TPE-PME dans le recrutement et l'intégration de salariés issus de l'insertion de l'activité économique (IAE) pour faciliter leur retour à l'emploi durable. Il repose sur les principes dits de « médiation active » et favorise la mise en situation professionnelle et la valorisation la qualité du travail afin de faire émerger des besoins réciproques d'emploi. Il est porté par la Fédération des acteurs de la solidarité. Huit régions ont été mobilisées en 2020 et 89 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont manifesté leur intérêt pour 2020, 116 pour 2021.



TAPAJ, une réponse adaptée aux jeunes en errance

Il s'agit d'un programme de prévention des conduites addictives via une insertion globale, destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans en très grande précarité. TAPAJ leur permet d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée.

TAPAJ a essaimé sur 25 territoires en 2019 et 15 nouveaux territoires en 2020.

Les chantiers à poursuivre

• Le plan de formation de 250 000 travailleurs sociaux

Le confinement a conduit à un décalage du calendrier par rapport aux objectifs initiaux.

Aujourd'hui, le plan de formation commence à se déployer sur la base des six référentiels produits par le Haut Comité du travail social :

- un conventionnement est en cours avec le CNFPT et les deux OPCO principalement concernés ;
- l'État cofinance les formations complémentaires des travailleurs sociaux des conseils départementaux en contrepartie de l'engagement de ces derniers à faire participer leurs travailleurs sociaux aux modules de base développés par le CNFPT. Cela s'inscrit dans le cadre des conventions départementales de lutte contre la pauvreté.



L'expérimentation territoires zéro chomeur de longue durée (ETCLD)

Prévue pour cinq ans par la loi du 29 février 2016, l'expérimentation ETCLD est mise en place dans dix territoires sous l'égide d'un Comité local pour l'emploi où ont été créées une ou des « entreprises à but d'emploi ».

Elles ont pour charge de recruter en CDI à temps choisi tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an. Les entreprises doivent dans ce cadre développer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire. Fin 2019, 768 chômeurs de longue durée ont été recrutés en CDI par les entreprises à but d'emploi.

En 2020, la dotation globale de l'État pour l'expérimentation s'élève 18,6 M€ (28,5 M€ avaient été prévus en LFI 2020, anticipant l'extension à dix nouveaux territoires) comprenant 470 000 € de fonctionnement de l'association ETCLD. Cette dotation doit permettre la montée en charge des 10 territoires existants.

Une proposition de loi est en cours d'examen au Parlement pour une extension du nombre de territoires accueillant cette expérimentation dès 2021.

Les réponses à plus long terme

• 300 M€ pour soutenir le secteur de l'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées ont été fortement touchées par la crise.

Pour soutenir les 5 000 structures et leurs 200 000 salariés, et accompagner la transformation du secteur, l'État a mis en place un dispositif d'aides de 300 M€ avec trois objectifs :

- consolider les entreprises sociales inclusives, par un soutien économique rapide en couvrant une part des pertes d'exploitation générées par la crise et des surcoûts liés au maintien d'activité durant la période du confinement ;
- accompagner la transformation du secteur en aidant les structures à se repositionner dans un contexte économique bouleversé. Les aides seront basées sur les projets présentés dans le cadre d'un appel à projet lancé en septembre ;
- ces aides sont complémentaires des mesures déjà existantes, notamment celles liées à l'activité partielle. En plus d'atténuer à court-terme l'impact de la crise, il s'agit aussi de préserver les objectifs de croissance du secteur et offrir des opportunités d'insertion aux personnes qui en ont le plus besoin.



LES SUITES DES GRANDES CONCERTATIONS

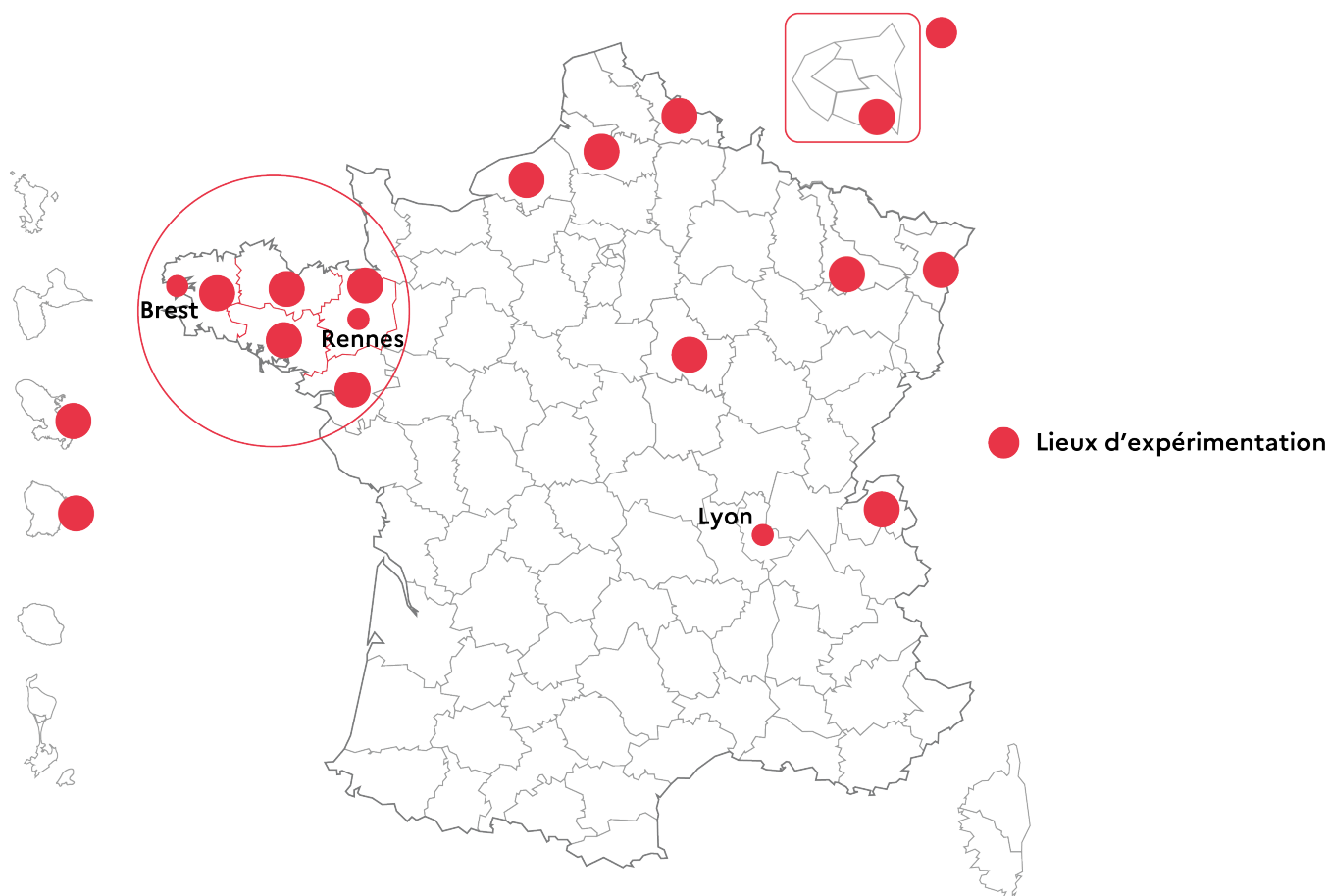
Le service public de l'insertion et de l'emploi

Lancée en septembre 2019 à un double niveau, national et territorial, la concertation a porté sur plusieurs thématiques qui ont été abordées dans le cadre d'ateliers régionaux : constats et objectifs, parcours de l'allocataire et offre de service.

Le rapport sur la concertation est en cours de finalisation et sera disponible fin octobre.

En parallèle, **14 expérimentations** ont été mises en place au printemps 2020. Les 1^{res} évaluations seront rendues au cours de l'été 2021.

Les expérimentations du service public de l'insertion et de l'emploi



Le revenu universel d'activité

La concertation sur le revenu universel d'activité a été organisée à partir de juin 2019 jusqu'en février 2020 : concertation institutionnelle avec les acteurs associatifs, consultation grand public en ligne, ateliers citoyen en régions et jury citoyen.

Les résultats de la concertation ont été rendus publics en décembre 2019 pour les ateliers régionaux, en avril 2020 pour le jury citoyen.

Compte-tenu de la crise sanitaire, les travaux ont été suspendus.



UNE DÉMARCHE CENTRÉE SUR LES TERRITOIRES

Les avancées

- **En région, le rôle d'assembler des commissaires à la lutte contre la pauvreté s'est affirmé**

La nomination en 2019 de hauts-fonctionnaires auprès des préfets de région chargés de déployer la stratégie pauvreté sur le terrain, décloisonner les actions, et créer du lien entre les acteurs, était un choix innovant.

Aujourd'hui, le réseau des commissaires constitue une véritable communauté professionnelle, engagée autour de valeurs et partageant des expertises pointues et complémentaires.

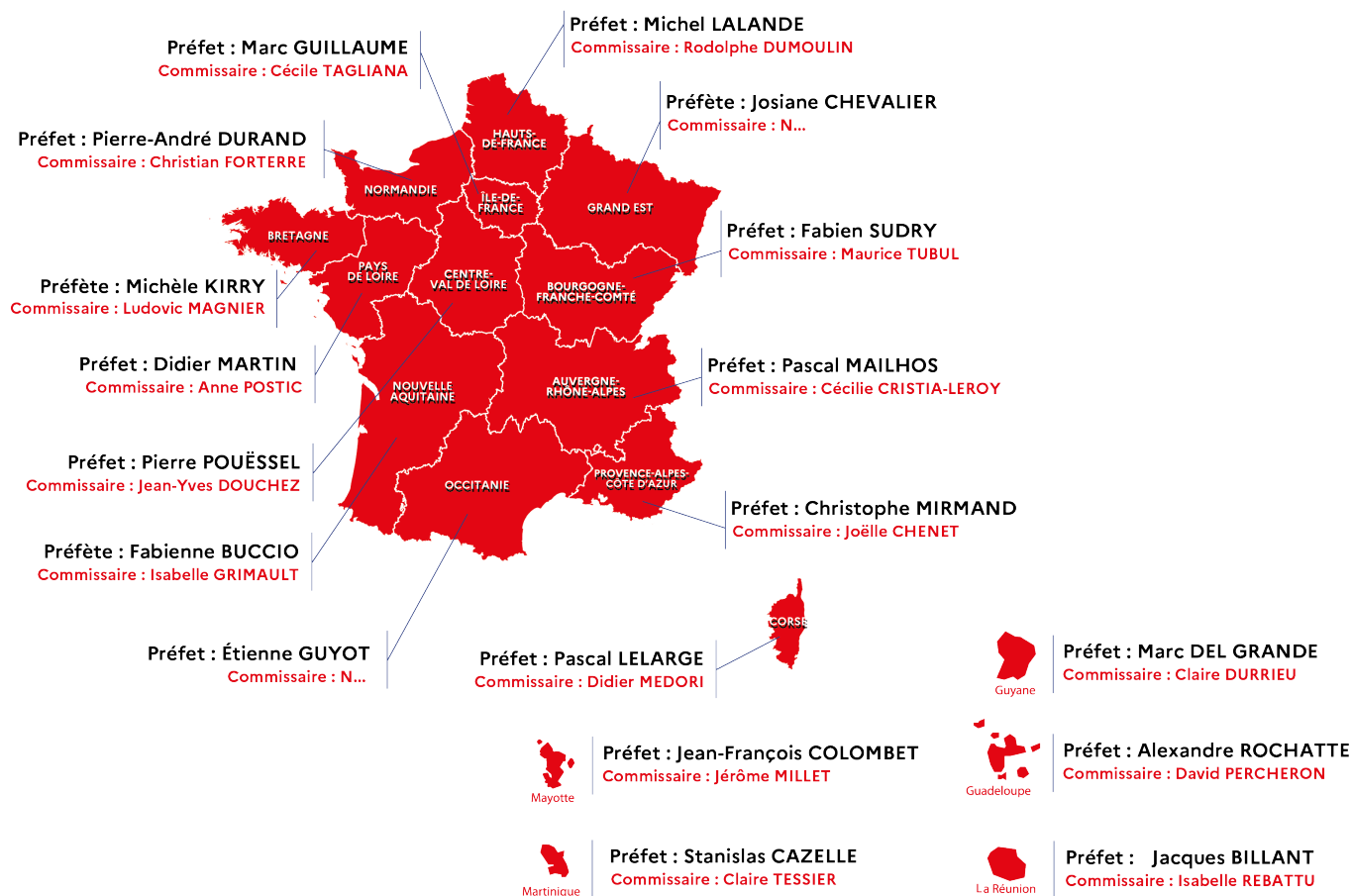
Pendant le confinement, leur agilité leur a permis de contribuer effectivement à la gestion de crise, y compris à l'échelle départementale : financement de gel hydro-alcoolique, coordination des acteurs de l'aide alimentaire, participation à l'organisation d'opérations de mise à l'abri.

Les commissaires sont désormais des interlocuteurs bien identifiés des collectivités territoriales, des associations, des CAF et des directions régionales de Pôle emploi.

Ils disposent d'un budget d'intervention représentant 9 M€ en 2020, qui a vocation à financer des projets innovants, porteurs de solutions territoriales ou incubateurs de futures politiques nationales.

Leur capacité à porter une vision moderne des politiques sociales locales, soutenir les acteurs, monter des partenariats constitue un vecteur essentiel de transformation de l'action publique.

Carte de France des commissaires à la lutte contre la pauvreté



- **La démarche de contractualisation est désormais bien ancrée**

En 2019, 99 conseils départementaux ont signé une convention de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'État et tous ont reconduit cette convention par avenant en 2020. Après une année de recul, il se confirme que la démarche porte ses fruits et permet une adaptation efficace des politiques publiques aux contextes locaux.

En 2020, la contractualisation a été élargie aux métropoles et aux conseils régionaux volontaires : compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire, les nouvelles conventions portent sur des sujets divers, laissés au choix des collectivités : aide alimentaire, soutien aux jeunes ayant quitté le système scolaire ou encore le logement des personnes sans-abri.

Les chiffres de la contractualisation

Les signataires :

- En 2019 : 99 départements, 3 métropoles
- En 2020, 99 départements, 21 métropoles et 4 conseils régionaux.

Les montants engagés :

- Départements : 170 M€ en 2020 ; 182 M€ en 2021 et 193 M€ en 2022
- Métropoles : 10,55 M€ en 2020
- Régions : 1,05 M€ en 2020.

Les chantiers à soutenir

- **La participation des personnes concernées doit être encouragée**

En 2020, la crise sanitaire et le confinement n'ont pas permis de mettre en œuvre comme prévu les objectifs de participation des personnes concernées.

Pour autant, de nouvelles démarches participatives et des initiatives de mobilisation citoyenne sont en cours d'élaboration, avec l'intervention des personnes concernées à tous les stades du projet : conception, mise en œuvre, évaluation, actions correctives.

Pendant la crise sanitaire

Une forte mobilisation pour soutenir les associations

Les associations de solidarité étaient en première ligne pendant la crise. Le Gouvernement leur a apporté son soutien, principalement sous deux formes :

- **une dotation de 80 M€ pour renforcer l'aide d'urgence alimentaire ;**
- **l'appel au volontariat pour soutenir ou relayer les bénévoles :**
 - création de la plateforme d'appel au volontariat #jeveuxaider,
 - constitution d'une réserve sociale auprès des étudiants en travail social.

Les réponses à plus long terme



• Une dotation de 100 M€ pour soutenir le secteur associatif

On estime à 8 millions le nombre de personnes qui comptent sur le soutien des associations depuis la crise. Alors que les demandes augmentent, le secteur de la solidarité subit de plein fouet les baisses de générosité dues aux difficultés économiques ou de collecte ainsi qu'au ralentissement du mécénat des entreprises.

Accès aux biens de première nécessité, alimentation et hygiène notamment, accompagnement scolaire, ouverture de droits, lutte contre l'isolement et actions d'aller vers, alphabétisation, soutien à la parentalité, aide aux vacances, les besoins sont très étendus.

Le soutien exceptionnel de 100 M€ permettra aux associations de lutte contre la pauvreté de déployer des actions spécifiques pour répondre au plus près des besoins des personnes précaires et les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Contact presse :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

01 40 56 63 05

www.lutte-pauvrete.gouv.fr

@Delegpauvrete



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté**